

Conditions générales pour les formations (CG Formations)

Version du 01.01.2024

1. Objet du contrat

1.1. Les présentes conditions générales de Connect Com AG (ci-après « CCM ») régissent la prestation de services de formation par CCM en Suisse. Les prestations contractuelles et les conditions de participation sont décrites dans le contrat individuel conclu avec le client ou dans la fiche de formation de CCM.

2. Inscription et conclusion du contrat

- 2.1. L'inscription à une formation peut se faire par écrit, par e-mail ou via Internet et sera confirmée par CCM. Un contrat est conclu à la réception de la confirmation par le client.
- 2.2. Pour les classes de clients (cf. chiffre 3), le contrat est conclu par la signature d'un bon de commande par le client et CCM, ou par la commande écrite du client et la réception d'une confirmation de commande correspondante de CCM.

3. Classe de clients, lieu du cours

- 3.1. Les cours, organisés exclusivement pour les participants d'un client (classe de clients), peuvent se dérouler, après accord, dans les locaux du client ou de CCM.
- 3.2. CCM fournit le formateur ainsi que, en fonction du contenu du cours, les supports de cours et la documentation pédagogique.
- 3.3. Sauf disposition contraire dans le document de commande, CCM organise le cours dans ses propres locaux.

4. Prix et conditions de paiement

- 4.1. Le prix du cours inclut les supports de cours, la documentation pédagogique et l'utilisation des équipements techniques dans les locaux de CCM. Les frais de voyage et de séjour du participant et du formateur ne sont pas inclus.
- 4.2. Les prix peuvent être augmentés sans préavis. Toutefois, une telle augmentation du prix du cours n'a pas d'impact sur les contrats existants, à condition que l'inscription du client soit parvenue à CCM avant l'annonce de l'augmentation de prix et que le cours ait lieu dans les quatre (4) mois suivant la réception de la commande.
- 4.3. Les prix des cours indiqués dans le document de commande sont des prix nets, hors TVA, sauf indication contraire. La TVA est facturée au taux applicable au moment de la prestation, après la fin du cours.
- 4.4. Les factures sont exigibles sans déduction à réception. Si le paiement n'est pas effectué dans les 30 jours suivant l'échéance, CCM peut exiger des intérêts de retard au taux légal.
- 4.5. Le client ne peut compenser ou retenir des paiements que si sa créance est incontestée ou reconnue par décision judiciaire.

5. Matériel de cours

5.1. Le matériel de cours devient la propriété du client. Il ne peut être reproduit, traité, diffusé ou utilisé pour une communication publique sans l'accord écrit de CCM. Tous les autres documents ne peuvent être retirés de la salle de cours et restent la propriété de CCM. Tous les droits restent réservés à CCM.

6. Droits et obligations supplémentaires des parties

Le client et CCM conviennent que :







- 1. aucune des parties n'a le droit d'utiliser les marques, les signes distinctifs d'entreprise ou autres signes de l'autre partie ou de l'une de ses entreprises dans la publicité ou dans des publications sans l'accord écrit préalable de l'autre ;
- 2. l'échange d'informations confidentielles nécessite un accord écrit séparé;
- 3. les éventuels différends ou réclamations doivent d'abord être résolus de manière partenariale. En particulier, chaque partie s'engage, avant d'engager des actions légales pour manquement à une obligation contractuelle, à permettre raisonnablement à l'autre partie de satisfaire à cette obligation;
- 4. les réclamations issues de ce contrat sont soumises à un délai de prescription de trois ans. Sont exclues les réclamations pour lesquelles un délai plus long est prévu par la loi ;
- 5. sauf pour les obligations de paiement, aucune des parties n'est responsable de la non-exécution des obligations pour des raisons échappant à son contrôle ;
- 6. le client n'est pas autorisé à commercialiser ou à fournir d'une autre manière les prestations de ce contrat ou des parties de celles-ci ;
- 7. le client est responsable des résultats attendus et obtenus grâce aux prestations de formation ;
- 8. la cession de droits issus d'un contrat, à l'exception des créances de paiement de CCM, nécessite l'accord écrit préalable de l'autre partie, sauf s'il s'agit d'un transfert au sein de l'entreprise de la partie cédante ou à un successeur juridique. Le refus de consentement ne peut être justifié que pour des raisons importantes. Une entreprise au sens de ce point désigne toute entité juridique (par exemple, SARL, société de personnes) y compris ses filiales dont elle détient plus de 50 % des parts. La cession d'une partie d'entreprise de CCM qui concerne tous les clients de CCM de manière égale n'est pas considérée comme une cession au sens ci-dessus.
 - De plus, aucun tiers ne peut faire valoir de droits en vertu de ce contrat ;
- 9. les deux parties sont responsables de se conformer aux lois et réglementations d'importation et d'exportation applicables (y compris les réglementations américaines prévoyant une interdiction d'exportation ou une restriction pour certains usages ou utilisateurs).

7. Responsabilité

- 7.1. En cas de dommages causés par une négligence légère, CCM est responsable de tous les dommages survenus pendant la durée du contrat, quel que soit le fondement juridique (y compris les réclamations pour violation de contrat et acte illicite), jusqu'à un montant total de 5'850 CHF (cinq mille huit cent cinquante francs suisses). Cela inclut également le remboursement des dépenses inutiles.
- 7.2. CCM n'est pas responsable des dommages indirects ou des dommages consécutifs en cas de négligence légère, même si CCM a été informée de la possibilité de tels dommages. Cela inclut également le remboursement des dépenses inutiles, dans la mesure où il s'agit de dommages indirects ou consécutifs.
- 7.3. En cas de retard, CCM rembourse au client le dommage effectivement prouvé causé par le retard dans le cadre des dispositions de la clause 7.1.

8. Droits de propriété intellectuelle de tiers

CCM défendra le client, à ses frais, contre toutes réclamations de tiers fondées sur une violation de droits de propriété industrielle ou de droits d'auteur liés aux matériels utilisés conformément au contrat, et remboursera au client les frais et les montants de dommages-intérêts imposés par un tribunal ou inclus dans un accord approuvé préalablement par CCM, à condition que le client (1) informe CCM par écrit et sans délai de la revendication de tels droits, et (2) laisse à CCM le soin de toutes les mesures de défense et négociations d'accord. Le client s'engage à soutenir CCM dans ce processus.

Si de telles réclamations sont formulées ou sont à prévoir, CCM peut, à ses frais, acquérir un droit d'utilisation ou modifier ou remplacer les matériels par des matériaux équivalents. Si cela n'est pas possible avec des efforts raisonnables, le client accepte, sur demande écrite de CCM, de retourner



les matériels à CCM. Dans ce cas, CCM remboursera au client le montant payé pour les prestations ainsi que les dommages subis par le client conformément à la clause 7 (Responsabilité).

Ces obligations de CCM envers le client en matière de réclamations pour violation de droits de propriété intellectuelle de tiers sont exhaustives.

9. Rétractation et résiliation

9.1. Le client peut se rétracter du contrat par écrit jusqu'à 14 jours avant le début du cours. Dans ce cas, le prix du cours ne sera pas facturé, et tout montant déjà payé sera intégralement crédité.

En cas de rétractation tardive ou de non-participation, le prix total du cours est dû. La participation au cours peut être assurée par un remplaçant désigné par le client.

Pour une rétractation tardive d'une classe de clients (cours organisés exclusivement pour les participants d'un client), 50 % du prix du cours sont dus.

La rétractation d'un cours est exclue si le client a téléchargé les supports de cours mis à disposition par un lien personnel.

- 9.2. CCM peut modifier la date et le lieu d'un cours jusqu'à sept (7) jours avant le début du cours, et jusqu'à 14 jours pour les classes de clients, ou annuler les cours. En cas d'annulation de cours, CCM proposera, dans la mesure du possible, des dates alternatives au client. Les annulations pour des raisons indépendantes de la volonté de CCM restent réservées, même au-delà de ces délais.
- 9.3. Par ailleurs, le client et CCM peuvent résilier un contrat sans préavis par écrit pour un motif important si l'autre partie ne remplit pas ses obligations contractuelles, même après l'octroi d'un délai raisonnable. Cependant, une résiliation n'est pas permise en cas de manquements mineurs.
- 9.4. Les dispositions contractuelles qui, par nature, ne sont pas limitées dans le temps, restent valables après la fin de la relation contractuelle et s'appliquent aux éventuels successeurs en droit.

10. Traitement des données à des fins propres

Le client consent à ce que Connect Com AG, Wahligenstr. 4A, 6023 Rothenburg (ci-après « CCM ») collecte, traite et utilise ses coordonnées aux fins de gestion de la relation contractuelle ainsi que pour entretenir les relations commerciales avec le client. Les coordonnées sont les informations de contact professionnelles mises à disposition de CCM par le client, notamment les noms, titres professionnels, adresses professionnelles, numéros de téléphone et de fax professionnels ainsi que les adresses e-mail des employés du client ou de tiers. Le client consent également à ce que ces coordonnées soient accessibles aux entreprises CCM et à leurs sous-traitants respectifs, et soient traitées et utilisées dans le cadre des finalités d'utilisation mentionnées dans ce paragraphe. À des fins de marketing, CCM et les entreprises CCM sont autorisées à utiliser elles-mêmes ou via des tiers les coordonnées des employés du client pour la publicité par téléphone, fax ou e-mail de produits et services de CCM. Le client et ses employés ont le droit de s'opposer à tout moment à la collecte, au traitement et à l'utilisation de leurs coordonnées à des fins de marketing auprès de CCM. Dans le cadre des finalités d'utilisation mentionnées dans les deux paragraphes précédents, le client accepte la transmission des coordonnées vers des pays en dehors de l'Union européenne, à condition que CCM assure un niveau de protection des données adéquat par des mesures appropriées. Cela peut être assuré, par exemple, par la conclusion des clauses contractuelles types publiées par la Commission européenne ou d'autres accords contractuels approuvés par l'autorité de protection des données compétente.

11. Dispositions générales

- 11.1. Les livraisons et prestations de CCM sont exclusivement régies par les conditions générales de CCM. Les conditions générales du client sont expressément rejetées.
- 11.2. CCM est autorisée à engager des tiers (par ex. des fournisseurs) ou des entreprises affiliées en tant que sous-traitants pour l'exécution de la prestation convenue ou de parties de celle-ci.
- 11.3. Toute modification ou complément à un contrat nécessite l'accord des deux parties et doit être faite par écrit. Cela s'applique également à la modification de l'exigence de la forme écrite.



- 11.4. Si certaines conditions ou parties du contrat sont invalides, les autres conditions et parties du contrat restent en vigueur.
- 11.5. Le siège de Connect Com AG à 6023 Rothenburg (Lucerne, Suisse) est le tribunal compétent exclusif et le lieu d'exécution pour tous les litiges juridiques découlant du contrat ou en relation avec celui-ci, quel que soit le fondement juridique (violation des obligations contractuelles, acte illicite, etc.).

Entrée en vigueur: 01.01.2024
